

**CALENDRIER 2018-2019 - FACULTÉ DE DROIT  
ÉTUDES SUPÉRIEURES**

**PROGRAMME DE PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (PRD)**

	<b>Trimestre automne 2018</b>	<b>Trimestre hiver 2019</b>	<b>Demi-trimestre avril-juillet 2019</b>
Journée d'accueil	S.O.	S.O.	S.O.
Début des activités pédagogiques Fin des activités pédagogiques	17 août 23 décembre	3 janvier 26 avril	29 avril 7 juillet
Activités de la Rentrée au Centre culturel	29 et 30 août	S.O.	S.O.
Début des stages coopératifs Fin des stages coopératifs	S.O.	S.O.	S.O.
Date limite des choix ou des modifications des activités pédagogiques. <b>Les activités retirées ne seront pas facturées.</b>	15 septembre <sup>(1)</sup>	21 janvier <sup>(1)</sup>	21 mai <sup>(1)</sup>
Date limite d'abandon des activités pédagogiques	15 novembre <sup>(2)</sup>	15 mars <sup>(2)</sup>	8 juillet <sup>(2)</sup>
Relâche des activités pédagogiques	S.O.	S.O.	S.O.
Entrevue des stages coopératifs	S.O.	S.O.	S.O.
Collation des grades	22 septembre	S.O.	S.O.
Congé universitaire : activités étudiantes	S.O.	S.O.	S.O.
Congés universitaires	3 septembre (fête du Travail) 8 octobre (Action de grâces)	19 avril (Vendredi saint) 22 avril (lundi de Pâques)	20 mai (Journée nationale des patriotes) 24 juin (fête nationale du Québec) 1 <sup>er</sup> juillet (fête du Canada)
Suspension des activités pédagogiques	S.O.	S.O.	17 mai <sup>(3)</sup>

Note 1 Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*).

Note 2 Ou avant la cinquième séance de l'activité pédagogique concentrée sur une partie du trimestre.

Note 3 Ne s'applique qu'au Campus principal en raison du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec.

Note 4 Il y aura des coupures sporadiques de l'alimentation électrique pour entretien sur le Campus principal de l'Université de Sherbrooke :

1. Fin de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'été 2018 : 25-26 août
2. Fin de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'hiver 2019 : 27-28 avril
3. Fin de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'été 2019 : 24-25 août

Note 5 En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le [www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers/](http://www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers/).